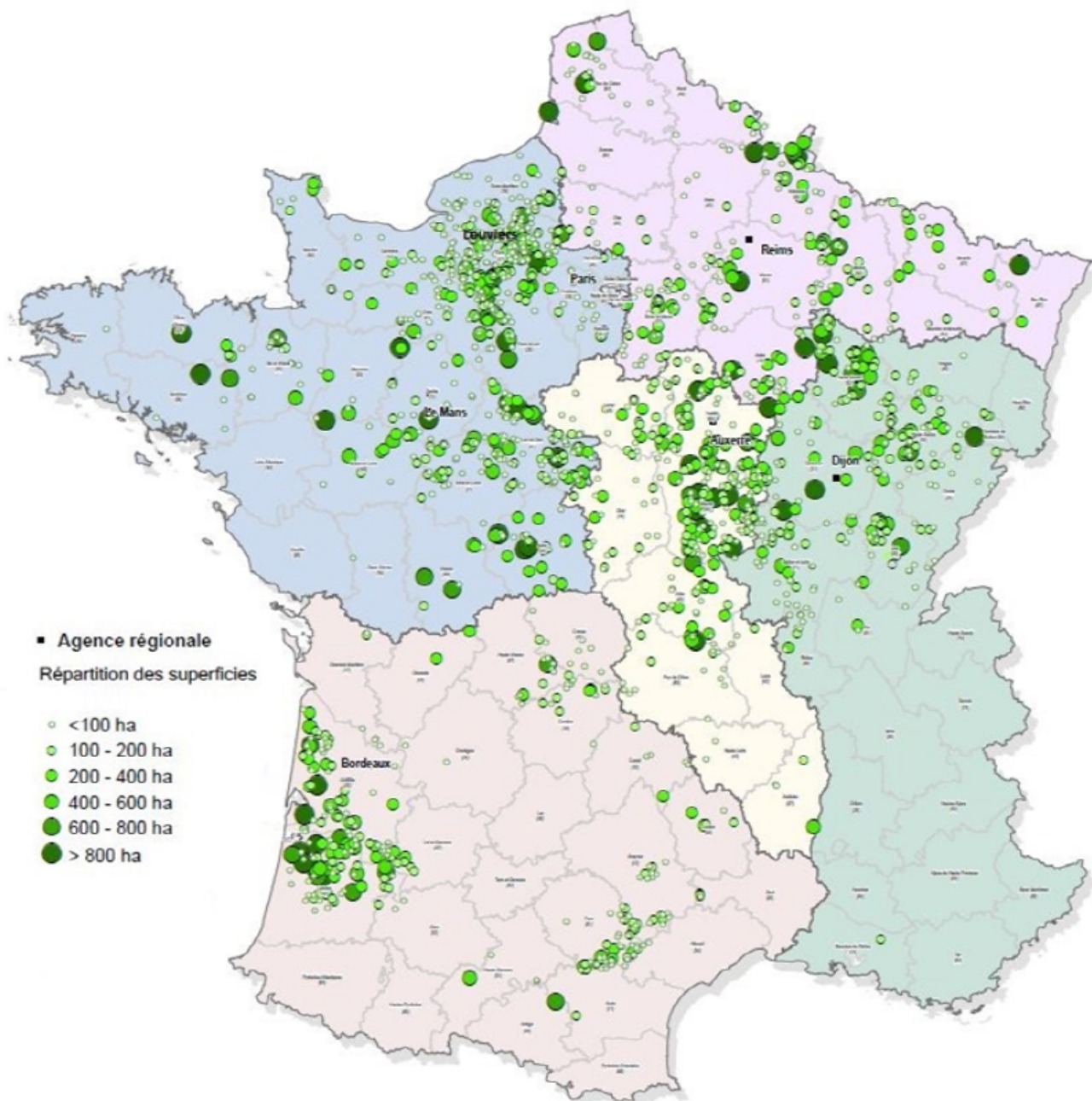


Société forestière de la Caisse des dépôts : un contrôle de la Cour des comptes

17 octobre 2024

La Cour des comptes a publié en septembre 2024 un rapport examinant la gestion de la Société forestière du groupe Caisse des dépôts et consignations (SFCDC), pour les exercices 2014-2023. La SFCDC gère un actif représentant 1,79 % (300 000 ha) des forêts françaises, pour une valeur de 2 milliards d'euros. Les magistrats se sont intéressés aux moyens mis en œuvre par la SFCDC et à leur efficacité, pour adapter la gestion forestière au changement climatique, et pour diversifier et piloter ses activités (figure).

Patrimoine forestier géré par la SFCDC en janvier 2024



Source : Cour des comptes

Le rapport indique que les impacts du changement climatique sont correctement pris en compte, mais que la diversification des activités reste limitée (finance carbone, conseil, etc.). La Cour souligne la trésorerie excédentaire mais la faible rentabilité de la SFDC, et salue les efforts faits concernant la maîtrise des risques et la modernisation des outils de gestion. Elle recommande de mieux suivre le développement des nouvelles offres de services et de davantage détailler les annexes des comptes publiés annuellement.

Source : [Cour des comptes](#)